



Domessargues Running – 422 Chemin du cabanon 30350
Domessargues

REGLEMENT DU DUO NOCTURNE DE DOMESSARGUES 2023

Article 1: Organisateurs

Le Duo nocturne de Domessargues est un événement nature organisé par le Domessargues-Running comptant pour le challenge du trophée gardois des duos nocturnes labélisé "Gard pleine nature"

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via Chronogard.fr ou par téléphone au 0649350237

Article 2: Dates ,horaires,circuits, retrait des dossards

Le Duo nocturne de Domessargues aura lieu le Vendredi 17 Novembre 2023 à Domessargues.

Le parcours est de 14km avec un D+ de 482M

Le retrait des dossards et les inscriptions sur place se feront sur place jusqu'à une heure avant le départ de la course soit à partir de 17h30 à proximité de la chapelle

Le départ sera donné Rue du 11 Novembre , le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3: Conditions d'inscriptions

Chaque duo participera sous sa propre responsabilité .

3.1 Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport , la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

* Soit du licence sportive en cours FFA, FFTRI,FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation)

* Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Article 4: Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription sur www.chronogard.fr

Possibilité de s'inscrire sur place le jour même.

Pas de majoration de prix pour les inscriptions sur place.

4.1 Tarifs: 24 Euros le duo

4.2 Remboursement :

Chaque engagement est ferme et définitif. En cas de report de l'épreuve lié aux conditions climatiques, une autre date sera proposée en accord avec le bureau du challenge des trophées gardois

Les duos ne pouvant participer à l'épreuve décalée seront remboursés.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAAF pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

Equipement obligatoire pour le Duo nocturne de Domessargues :

- * 1 Une réserve en eau de 1 litre
- * 1 Sifflet
- * 1 Téléphone portable
- * 1 lampe frontale pour chaque coureur
- * Chaussures adaptées à la course Trail

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur.

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières.

Les service de secours (SDIS) et la gendarmerie nationale seront avertis de l'évènement.

Article 7 : Chronométrage

Des officiels assureront le chronométrage et les classements.

Les contrôles de régularité et de sécurité à différents points de parcours seront effectués par des bénévoles du Domessargues-Running.

Le classement seront diffusés sur le site Chronogard

Article 8 : Classements et récompenses

Une casquette sera offerte aux 150 premiers duos inscrits en cadeau de bienvenue.

* Les 3 premiers duos féminins ,mixtes et masculins au scratch seront récompensés

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Le numéro de téléphone du coordinateur sécurité de la course sera présent au dos du dossard.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement , chaque Duos autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve.

Article 11 : Annulation ,intempéries

L' organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. L'épreuve sera dans tous les cas reportées avant la fin de cette année.

En cas de force majeure (intempéries, brouillard) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 12 : Respect de l'environnement

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différents postes de contrôle.

Article 13 : Règlement sportif du trophée gardois des duos nocturne

Le duo nocturne de Domessargues comptant pour le challenge , il est important de se référer également au règlement du trophée gardois des duos nocturnes.